

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10.

MONTREAL, MARDI, 10 AOUT 1847.

No. 63

PENSÉES

SUR

LE CHRISTIANISME,

PREUVE DE SA VÉRITÉ.

PAR JOSEPH DROZ.

LETTRE DE MGR. L'ARCHEVEQUE DE PARIS A M. DROZ.

Paris, le 5 décembre 1843.

Monsieur, — Il y a deux jours, je vous remerciais de l'envoi que vous avez eu la bonté de me faire de vos *Pensées sur le Christianisme*. Je m'empresse de vous exprimer l'intérêt que m'a inspiré leur lecture. J'ai beaucoup goûté et le fond et la forme de cet excellent petit livre.

Le choix des réflexions m'a semblé dirigé par un jugement parfaitement sûr et par un tact exquis. Pleines de concision et de clarté, répondant aux préjugés les plus répandus, elles ne blessent néanmoins aucune de ces nombreuses susceptibilités qui rendent aujourd'hui la plupart des controverses si difficiles, s'insinuent dans l'âme avec une grande douceur, sans flatter aucun de ses mauvais penchants et sans favoriser aucune opinion téméraire.

Je n'y ai point remarqué la moindre inexactitude, et je ne pense pas que le théologien le plus sévère pût y en signaler aucune.

Votre écrit, Monsieur, sera, je n'en doute pas, très-utile à une foule de personnes, surtout à celles qui sont déjà d'un âge mûr, et qui ont besoin de trouver la vérité dégagée de longues discussions et de toute espèce de subtilité.

Il ne m'appartient pas d'apprécier le mérite littéraire de vos *Pensées*; mais sous ce rapport encore j'en ai été charmé.

Je prie Dieu de bénir cette bonne œuvre et de vous en récompenser. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous offrir l'expression de mon entier dévouement et de ma haute considération.

† DENIS, Archevêque de Paris.

S O M M A I R E.

Dogme.—Morale.—Culte.—Unité sociale du Christianisme.—Clergé.—Conclusion.

—♦— DOGME.

I

On a dit qu'un moyen souvent très-utile pour rapprocher les esprits, c'est de voir nettement sur quoi l'on est d'accord et sur quoi l'on diffère.

La loi du Christianisme, c'est l'amour de Dieu et des hommes. Vous à qui je m'adresse, cette morale en elle-même vous plaît, vous désirez la suivre, et vous seriez heureux qu'il fût en votre pouvoir de la répandre sur la terre. Mais, dans l'Évangile, elle n'est pas isolée et flottante à tous vents. Vous rejetez les dogmes parce qu'ils vous paraissent faux, et les pratiques parce qu'elles vous semblent inutiles : voilà le point qui nous sépare.

Examinez, réfléchissez encore. La raison est un pâle flambeau; mais Dieu nous l'a donnée, et nous devons placer la main de manière à garantir sa flamme vacillante. Ne croyez donc pas légèrement de prétendus philosophes; quelle que soit leur assurance, ayez le courage de juger par vous-mêmes. Peut-être reconnaîtrez-vous que les dogmes et les pratiques sont les deux arcs-boutants solides et nécessaires de la morale.

II.

Le déiste peut se conformer à la loi naturelle que Dieu a gravée dans nos cœurs; il peut méditer les leçons des philosophes de tous les pays, de tous les siècles, et profiter même de la morale évangélique dont la supériorité le frappe et le touche; il peut remplir de nombreux devoirs envers ses semblables, et mériter leur reconnaissance par des actions généreuses.

Vainement, cependant, supposerait-on très-sages les principes pratiques

du déiste, vainement emprunterait-il toute la morale du Christianisme, sa doctrine manquera toujours d'une condition nécessaire pour donner aux autres et à lui-même, la plus forte garantie de ses lumières et de sa conduite. Le système qu'il a reçu ou qu'il a formé, est un ouvrage humain; c'est un système de morale qu'il reste toujours libre de modifier, de changer, soit pour le perfectionner au gré de son imagination, soit pour l'accommoder aux faiblesses de son cœur. On peut savoir quel est aujourd'hui ce système, non quel il sera demain. Je crois qu'aux yeux de la raison comme à ceux de la religion, le suicide est un crime révoltant; le déiste qui pense de même peut changer d'opinion, et n'en sera pas moins déiste. Son système est trop flexible, sa théorie est, si je puis parler ainsi, trop élastique; tout y dépend de la raison d'un homme; et pour compter beaucoup sur cet unique régulateur, il faudrait peu reconnaître le pouvoir des illusions qu'on se fait à soi-même, et supposer trop de force à notre faible intelligence, quand elle discute avec nos intérêts et nos penchants. La garantie de fixité ne se trouvera jamais que dans la morale étroitement unie à la religion positive, à la religion révélée.

III.

Celui qui voit superficiellement le Christianisme peut, au premier coup-d'œil, le juger incroyable; mais qu'il lui donne une attention sérieuse, il finira par répéter avec conviction ces mots de la Bruyère, qui l'ont fait sourire d'abord: "Si ma religion était fautive, je l'avoue, voilà le piège le mieux dressé qu'il soit possible d'imaginer; il était impossible de ne pas donner tout au travers et de n'y être pas pris."

IV.

Une objection sans cesse renouvelée contre la religion chrétienne, est l'obscurité de plusieurs points qu'elle présente à notre croyance. La même objection peut s'élever contre la religion naturelle. Vous pensez comme moi que l'Être infini, que Dieu est partout: s'il y avait un seul atome où Dieu ne fût pas, il ne serait pas infini, il ne serait plus Dieu. Notre conviction de sa présence universelle est donc absolue. Cependant, lorsque nous disons: Dieu est partout, ces mots éveillent-ils dans notre esprit une idée bien nette, et dont nous puissions exactement nous rendre compte? Dieu est partout!... Eh quoi! il est dans cet animal qui rumine et dans cet autre qui galope? il est dans ces grains de sable et dans cet amas de boue? Quelles questions! et dans quelles recherches s'égare mon esprit! Je sais que Dieu, par cela seul qu'il existe, est infini, mais comment l'est-il? Je le saurais si, dans un autre univers, je suis admis à connaître la nature divine. Ici-bas, il est des vérités dont j'ai la plus entière certitude, sans pouvoir les expliquer ni les comprendre; je les crois, parce qu'il y aurait absurdité à les mettre en doute.

V.

On est observateur bien superficiel, si l'on n'est pas familiarisé avec ce fait que nous vivons entourés de mystères.

On lui se réfugie, si l'on ne veut plus en rencontrer? Ce n'est pas dans le pur déisme; le déisme parle de Dieu, de l'âme, de l'immortalité; sont-ce là des vérités exemptes de mystères! Il faut aller plus loin: embrassons-nous l'athéisme, qui promet de tout expliquer? Prenons garde d'échanger, à son école, le mystérieux contre l'absurde. Eh bien! écartons les sciences théologiques, bornons-nous aux sciences qui présentent des objets palpables à nos observations. A peine aurons-nous fait quelques pas dans le vaste champ qu'elles ouvrent à notre intelligence; nous le verrons de tous côtés circonscrit par d'impénétrables mystères. Abandonnons les recherches scientifiques, resserrons notre horizon, pour que tout soit à notre portée; ne soyons plus occupés que de jeux d'enfants. Je veux lever le doigt, il se lève. O merveille! Rien de plus immatériel que la pensée, que l'acte de la volonté: comment ma pensée, ma volonté agit-elle sur la matière? Me voilà reporté dans les hauteurs où ma raison se trouble. Tout est mystère en nous, autour de nous; et, puisque le mystère est le sceau que Dieu imprime à toutes ses œuvres, si la religion était sans mystère, il faudrait par cela seul juger qu'elle n'est pas divine.

VI.

Garçons-nous de cette erreur grossière que le Christianisme a besoin d'étouffer la raison. L'Église combat cette honteuse erreur. Lorsqu'un prêtre plein de lumières et de zèle rendit un signalé service en ouvrant ces conférences qui lui ont mérité la reconnaissance publique, il dit dans son premier discours: "La religion ne craint point le grand jour, elle aime à se montrer à

découvert ; elle invite à l'examen, elle le commande même. Si elle se sent outragée par l'orgueil du blasphémateur, elle ne se sent pas honorée par les hommages d'une stupide crédulité ; non, les disciples de l'Évangile ne sont pas ceux de l'Alcoran."

Pour juger si nous devons embrasser d'esprit et de cœur le Christianisme, la question se réduit à savoir si, comme on nous l'annonce, Dieu est venu sur la terre révéler des dogmes, affermir et compléter la morale dont il avait gravé les premiers principes dans nos cœurs. Sur cette question décisive, qui est celle de l'existence des titres du Christianisme à la croyance universelle, la religion nous invite au plus sérieux examen.

Jusqu'à la raison sont évidemment conservés : un peu d'attention suffira pour juger qu'ils le sont également dans ce qui suit ce libre examen. S'il nous rend convaincus de la divinité du Christ, la raison elle-même nous dit qu'elle doit se soumettre à la révélation avec une confiance entière, absolue ; qu'elle doit s'y soumettre en tout, en ce qu'elle ne comprend pas comme en ce qu'elle conçoit, pour les mystères les plus étonnants comme pour les préceptes les plus clairs. La raison, lorsqu'elle s'exprime ainsi, est simplement conséquente ; car après avoir reconnu que Dieu a parlé, il serait trop absurde de vouloir discuter s'il a dit la vérité.

LE LIBÉRATEUR DANIEL O'CONNELL.

Suite.

La vie politique d'O'Connell commença avec l'année 1800. L'union législative venait d'être consommée. Quoique nous n'ayons pas à écrire ici une histoire d'Irlande, il nous est impossible de ne pas dire ce que fut cette union, dont O'Connell n'a cessé un seul jour de sa vie de demander le rappel. C'est lui-même que nous laissons parler :

"L'union a été imposée à l'Irlande par l'opération combinée de la terreur, de la torture, de la force, de la fraude et de la corruption.

"Les fauteurs de l'union entretenirent et ranimèrent le feu d'une rébellion languissante. Ils excitèrent le protestant contre le catholique, et le catholique contre le protestant. Ils excitèrent des dissensions intestines, toujours dans le but d'arriver à la réalisation de leur projet d'asservissement. Tandis que l'union était en voie de progrès, l'*Habeas corpus* fut suspendu, toute liberté constitutionnelle fut anéantie en Irlande. La loi martiale fut proclamée ; l'emploi de la torture fut fréquent ; la liberté, la vie et la propriété furent sans protection ; l'opinion publique fut étouffée ; les procès devant les cours martiales étaient à l'ordre du jour, les meetings légalement convoqués par les magistrats furent dispersés par la force des armes ; la voix de l'Irlande fut comprimée. Le peuple se trouva sans protection ; ce ne fut pas tout. Sans parler des places qui furent données comme moyen de corruption, l'union a coûté en argent 75 millions de francs à l'Angleterre !

"L'union ne fut ni un traité ni un pacte ; elle a été emportée par la violence, la fraude, la terreur, la torture et la corruption. Elle n'a aucun pouvoir obligatoire, parce qu'elle est un fait de force majeure. Elle n'est plus qu'un mot. Les deux pays ne sont pas unis.

"C'est ainsi que s'éteignit l'indépendance de l'Irlande ; ainsi fut consommé le plus grand crime qu'ait jamais commis contre l'Irlande le gouvernement britannique !"

Le crime était consommé et le système odieux à l'aide duquel il avait été obtenu demeurait en vigueur. L'Irlande continuait à être couverte de troupes anglaises, et l'on disait au peuple qu'il n'avait pas le droit de s'assembler. Les catholiques ne se laissèrent pas abattre par ces rigueurs. Le 13 janvier, ils se réunirent dans *Royal-Exchange-Hall* pour pétitionner contre l'union. Ils étaient à peine arrivés que la force armée intervint. O'Connell, qui avait tout disposé pour cette manifestation, se présenta, à la tête de ses amis, à l'officier chargé du commandement des troupes, et protesta avec tant de conviction et d'énergie de son respect aux lois que l'officier, saisi de la nouveauté de ce langage, ne fit pas évacuer la salle ; il laissa les catholiques tenir leur meeting. C'est dans cette réunion qu'O'Connell fit son premier discours politique. Ce fut, comme disent les Anglais, son *maiden speech*. Il y protesta contre l'acte d'union, et soutint l'opinion que les lois pénales avec leurs énormités étaient préférables aux concessions au prix desquelles l'union législative avait été opérée. Ce meeting se sépara après avoir voté une pétition en faveur du rappel de l'union.

Depuis ce jour l'activité d'O'Connell pour l'affranchissement de sa patrie ne s'est pas ralentie un instant. Son discours du 13 janvier 1800 laissait voir la route dans laquelle il allait inviter ses compatriotes à le suivre. Les scènes de désordre et de sang qui venaient désoler sa patrie fortifièrent chez lui la conviction que l'Irlande devait renoncer à lutter contre l'Angleterre par la force brutale. Il fallait se créer des ressources nouvelles, se rendre inattaquable en se plaçant sur le terrain de la légalité, et profiter des avantages de cette position pour inquiéter, harceler, fatiguer l'Angleterre, en la forçant d'avoir sans cesse les yeux sur l'Irlande, en ne lui accordant aucune trêve, aucune diversion, afin d'arracher à la crainte et à la lassitude ce qu'on ne saurait lui prendre par force. Armé du droit de pétition et d'association, O'Connell a tenu quarante-sept ans l'Irlande debout, toujours agitée, toujours menaçante, allant jusqu'à la dernière limite du droit, mais ne la franchissant jamais. O'Connell qui avait commencé par être l'avocat des catholiques, devint bientôt celui de sa patrie ; il s'identifia avec le peuple, lui parla son langage, réveilla ses douleurs, en lui rappelant les persécutions

de ses pères, fit naître en lui le sentiment de ses droits, alluma dans son cœur l'amour de la liberté, se l'attacha par les liens si forts et si durables que la mort seule a brisés.

Déjà, en 1804, grâce aux efforts d'O'Connell les catholiques d'Irlande déployaient une telle activité que le Gouvernement en prit ombrage. Ils avaient organisé une commission centrale qui s'appelaient *catholic board*. Il fallut bientôt la dissoudre devant une proclamation du vice-roi ; mais O'Connell, déjà versé dans les subtilités de la jurisprudence anglaise, reconstitua la commission sous le nom de *comité catholique*, et le comité continua à fonctionner.

Pitt, qui, en 1801, avait été renversé pour avoir essayé de remplir envers les catholiques d'Irlande l'engagement qu'il avait contracté lors de l'union était retourné aux affaires en 1805. Une démarche fut faite auprès de lui par une députation catholique qui vint le prier de présenter au Parlement la mesure d'émancipation qu'il avait promise. Le ministre faisant allusion aux obstacles qu'il rencontrait dans le Roi, exprima le regret de ne pouvoir rien accorder.

Une pétition demandant l'émancipation fut néanmoins présentée à la Chambre Haute par lord Grenville et à celle des Communes par M. Fox. La prise en considération en fut repoussée, dans la première, à 178 voix contre 49, dans la seconde à 336 contre 124.

A la mort de Pitt, en 1806, les whigs arrivaient au pouvoir et les catholiques concevaient quelques espérances ; mais elle ne tarda pas à s'évanouir ; leur persévérance n'avait pas été soumise à une assez longue épreuve. O'Connell rédigea en 1808 et en 1810 deux nouvelles pétitions qui furent repoussées par le Parlement. Cette dernière année, le municipalité de Dublin prit l'initiative d'une imposante démonstration en faveur de l'union. O'Connell, qui se trouva dans ce meeting au milieu de protestants et de catholiques, y prononça un de ses plus magnifiques discours et se montra de plus en plus digne, par son talent et sa sagesse, du titre de chef populaire, que lui donnaient déjà tous les cœurs.

La même année (1810), les évêques catholiques d'Irlande publièrent des résolutions dans le but de calmer certaines inquiétudes publiques et de réfuter certaines rumeurs. On disait qu'ils avaient acquiescé aux désirs de l'Angleterre sur la question du veto que le Gouvernement désirait avoir sur la nomination des évêques, et qu'ils avaient accepté une part de budget impérial. Ils donnèrent à ces bruits le démenti le plus formel. La question du veto, dont nous allons avoir à nous occuper, avait éveillé l'attention des catholiques depuis 1799, et nous aurons à signaler les services qu'O'Connell a rendus dans l'agitation qu'elle souleva plus tard dans toute l'Irlande.

En 1810, les orangistes commencèrent à s'alarmer de l'union des catholiques, de l'harmonie et de l'en-entente qu'O'Connell avait su donner à leur action. Le système de pétition en faveur de l'émancipation s'organisait sur une vaste échelle, malgré les entraves suscitées par quelques hommes prudents au sein du comté. C'est vers cette époque qu'O'Connell proposa à ses amis de voter une Adresse au prince de Galles, vers qui se tournait l'espérance des catholiques, qu'il fita jusqu'au jour où il mit le pied sur les marches du trône, mais qui, devenu Georges IV, oublia et trahit toutes ses promesses. Le Gouvernement, cédant aux maladroites inspirations des orangistes, s'arma des lois que l'on croyait tombées en désuétude, se fit octroyer par le Parlement des pouvoirs extraordinaires, et s'engagea contre les catholiques et contre la presse libérale dans la voie des persécutions judiciaires.

Daniel O'Connell, déjà chef des catholiques et l'ami des protestants libéraux, était surtout avocat, lorsque, en 1811, les poursuites du parquet de Dublin contre plusieurs catholiques éminents et contre la presse vinrent le grandir dans l'opinion publique comme légiste et homme politique. Il était naturellement choisi pour défenseur des accusés dans tous les mémorables procès de cette époque. Le barreau de Dublin gardera longtemps le souvenir de ces luttes judiciaires dans lesquelles O'Connell déploya toutes les ressources de son éloquence et de son génie, et dont le procureur-général, M. Saurin, sortait tous les jours meurtri des rudes coups que lui portait son adversaire. Chaque procès était pour le jeune avocat un nouveau triomphe : Le droit d'association, le droit de pétition, la liberté de la presse sortirent victorieux de ces conflits.

Les défaites du parquet ranimèrent le cœur des catholiques. En 1812, ils tirent dans plusieurs comtés des meetings pour protester contre les tendances et les actes du gouvernement. Le mouvement national s'organisait. En parcourant les journaux irlandais de cette époque, on peut suivre l'importance que gagnaient graduellement les catholiques, par l'attention que la presse commençait à leur donner. On trouve, soigneusement reproduits, les comptes-rendus des meetings qui, peu d'années auparavant, étaient mentionnés en quelques lignes. L'opinion publique comptait avec eux. Ces détails, négligés par les biographes d'O'Connell, ne sont pas sans intérêt pour les lecteurs de l'*Univers*, au moment où l'action des catholiques de France, comme parti constitutionnel, n'est pas sans quelque analogie avec ce qui se passait, il y a trente-cinq ans, en Irlande.

En 1813, comme en France en 1847, la législature dut s'occuper des pétitions arrivant de toutes les parties du pays. Un bill, dont le but avoué était d'émanciper les catholiques, fut présenté au Parlement ; mais il réalisait les promesses de son titre à peu près comme nos projets de loi sur la liberté d'enseignement renversent le monopole uni-

versitaire. En retour de quelques concessions insignifiantes, le gouvernement anglais renouvelait ses prétentions au-*velo* sur la nomination des évêques. Ce bill mensonger dont plusieurs clauses portaient atteinte à la discipline et à l'indépendance de l'Église d'Irlande fut repoussé dans un synode de l'épiscopat irlandais. Les évêques s'empressèrent de faire connaître leur résolution au pays par une lettre pastorale adressée au clergé et aux fidèles ; elle était revêtue de la signature de 26 prélats. Les évêques se mirent en rapport avec le comité catholique, en lui demandant son concours pour la propagation de cet important document.

Il y avait en Angleterre et en Irlande des catholiques qui blâmaient ces manifestations ; ils trouvaient les évêques imprudents et le comité d'une témérité compromettante. Un centre d'action s'était formé à Londres. Un comité y avait été organisé pour seconder le mouvement de l'Irlande. Les catholiques d'Angleterre n'étaient pas moins intéressés que leurs frères à briser les chaînes qui pesaient sur eux ; mais nous constatons à notre regret qu'ils poussèrent l'esprit de transaction jusqu'à compromettre les intérêts si graves qui leur étaient confiés.

Un des membres du comité, le célèbre docteur Milner, alors vicaire apostolique du district central, se crut obligé en conscience d'adresser à tous les membres de la Chambre des Communes un mémoire contre le bill soumis à leurs délibérations. Le savant théologien développait dans ce travail l'opinion succinctement exprimée dans la résolution des évêques d'Irlande. Il repoussait toute intervention de l'État dans la nomination des évêques, tout contrôle, quel qu'il fût, qui porterait atteinte aux prérogatives du successeur de saint Pierre. Comme le Gouvernement faisait du *velo* la condition *sine qua non* de l'émancipation partielle qu'il offrait, repousser les clauses du bill que la discipline de l'Église rendait inacceptables, c'était repousser l'émancipation. Cette logique paraissait trop rigoureuse à certains catholiques. Le mémoire dans lequel l'illustre prélat protestait contre le bill fut désavoué par le comité des catholiques anglais. Ses membres se réunirent en séance extraordinaire et prononcèrent l'expulsion du docteur Milner, en l'accusant de *grossière calomnie* dans le document qui fit connaître cet exploit au public.

Ce n'était pas le premier acte de persécution dont le vénérable vicaire apostolique eut à souffrir, et ce ne fut pas le dernier. Dans l'abandon où le laissaient les catholiques d'Angleterre, l'Irlande vint lui porter quelque consolation. Une adresse lui fut votée sur la proposition d'O'Connell, dans un meeting de 4,000 personnes. Les catholiques irlandais y exprimaient leur admiration, leur gratitude et leur sympathie pour le vénérable prélat dont l'Angleterre méconnaissait les services.

(A continuer.)

JULES GONDON.

EXTRAITS DES JOURNAUX ÉTRANGERS. ANGLETERRE.

— Nous avons reçu d'une source officielle la statistique suivante de l'émigration extraordinaire, du port de Liverpool seulement, pendant le semestre qui vient de s'écouler.

Emigrés, d'après l'acte sur les voyageurs, pendant le trimestre finissant le 30 juin 1847,

	Bâtiments.	Passagers.
Pour les Etats-Unis.	141	— 32,258
Pour le Canada.	53	— 23,267
Pour le N. Brunswick.	3	— 947
Pour l'île du P. Edward.	1	— 444

Emigrés pendant le même trimestre, mais pas d'après l'acte sur les voyageurs.

	Bâtiments.	Passagers.
Pour les Etats-Unis.	36	— 1,537
Pour les autres parties du monde.	37	— 495

Total pour le trimestre jusqu'au 30 juin 1847. 271 — 58,948

Total du trimestre précédent ; 31 mars 1847 (non détaillé). 160 — 30,004

Total général du 1er janvier au 30 juin 1847. 431 — 88,952

Comme on ne compte pas les enfants au-dessous de 1 an, et que ceux au-dessous de 14 ans ne comptent de 2 pour 1, il est bien clair que plus de 100,000 personnes ont quitté l'Angleterre, du port de Liverpool, pendant les 6 derniers mois.

LE MEILLEUR MOYEN D'ATTEINDRE LE PÔLE NORTH.

L'amiral Wrangel.—Le capitaine Ross.

On a lu dans une société savante, à Londres, un mémoire de l'amiral F. Wrangel, sur le meilleur moyen d'atteindre le pôle. Après avoir détaillé les dangers et les difficultés inséparables de la navigation polaire, et énuméré les expéditions au nombre de cinquante-huit, depuis le temps de Jean Cabot, en 1497, jusqu'à celle du capitaine Back, en 1836, parties d'Angleterre dans le but principale de découvrir un passage plus court que les autres routes à l'Océan Pacifique, par le nord-ouest ou le nord-est, l'auteur expose ses propres idées quant au moyen le plus facile d'atteindre ce point invisible de la terre, le pôle nord. "Mon hypothèse, dit-il, est fondée sur des faits réunis durant une navigation de trois années dans une mer dont la profondeur n'exécède pas vingt-deux brasses, qui est fermée au sud par la côte sibérienne,

et qui se trouve ainsi défendue contre les vents et les vagues dans une étendue de 180 degrés. Le point le plus septentrional du Groenland, *Smith's Sound*, vu par le capitaine Ross, est par 77°, 55', latitude nord, et sur l'île de *Wolstenholm* il y a un village d'Esquimaux. Prenant ces différents points en considération, mon opinion peut se résumer dans le plan suivant : les bâtiments de l'expédition devraient hiverner près du village d'Esquimaux, vers le 77° parallèle, sur la côte occidentale du Groenland. On aurait eu soin d'expédier séparément dix *narty* (sorte particulière de traîneau) avec des chiens actifs et courageux ; on n'aurait pas oublié d'y joindre des provisions abondantes. Dans l'automne, aussitôt que la mer est prise, l'expédition partirait de *Smith's Sound*. Arrivé au 79° degré, on chercherait sur la côte du Groenland, ou dans les vallées entre les montagnes, une place convenable pour y déposer une partie des provisions. En février, l'expédition pourrait avancer jusqu'à ce point, et, au commencement de mars, une autre station, de 20 plus au nord, pourrait être établie. De ce dernier point, le détachement polaire de l'expédition s'avancerait, durant le mois de mars, sur la glace, sans s'éloigner des côtes, et déviant aussi peu que possible de la ligne méridienne. Un parti de chiens, des hommes et des provisions attendrait son retour à la dernière station. L'expédition, pour atteindre le pôle et pour revenir, aurait à parcourir une ligne directe d'à peu près 1,200 milles, ou, en y comprenant tous les détours, 1,500 milles au plus. Une telle entreprise est très-praticable avec des traîneaux bien construits, de bons chiens et des conducteurs soigneusement choisis."

On annonce que le capitaine Ross, neveu du célèbre Ross qui, en 1820, fit le premier voyage polaire, adoptant les idées de l'amiral Wrangel, vient de présenter au gouvernement anglais le projet d'une nouvelle exploration jusqu'au-delà du Spitzberg. L'équipage arriverait à la fin de l'été dans le pays des Esquimaux, et y attendrait l'hiver. Comme cette saison dure cinq mois, et que, pendant tout ce temps, la mer est couverte de glace très-épaisse le capitaine Ross se propose de traverser en traîneau toute la mer glaciale, et d'arriver à l'archipel inconnu, mais soupçonné, qui termine le pôle terrestre. Ce projet audacieux présentera bien des difficultés, mais l'intrepide Ross prétend avoir tout calculé.

FRANCE.

Remise des barrettes aux deux cardinaux français.—Cinq voitures de cérémonies sont allées prendre aux Missions-Etrangères Leurs Eminences et Mgr. l'ambassadeur, chargé d'apporter à Paris les deux barrettes.

M. le comte Gourgaud, pair de France et aide-de-camp du Roi, et M. le comte de la Grave, capitaine de corvette et officier d'ordonnance, étaient dans la première voiture, un papier à la main, contenant les ordres du Roi. Peu d'instants après l'arrivée des deux officiers au séminaire des Missions, les deux cardinaux sont montés dans la première voiture. La deuxième voiture a été occupée par l'ambassadeur, les autres équipages par les conviés à la cérémonie, les évêques et les grands-vicaires de Leurs Eminences.

Le cortège s'est ainsi rendu aux Tuileries par la rue du Bac, et est allé s'arrêter devant l'escalier des ambassadeurs, au nord du pavillon de l'Horloge. Tous les tambours des postes du château ont battu aux champs.

Immédiatement après la collation d'usage qui avait été servie dans les appartements du rez-de-chaussée, Leurs Eminences MM. les cardinaux Giraud et Du Pont, accompagnés de NN. SS. les évêques de Clermont, d'Ajaccio, du Mans, d'Alger, de Mgr. l'archevêque de Chalcedoine, de Mgr. Forcade, vicaire apostolique, de Mgr. Lasagni, auditeur de la vocation, se sont rendus à la chapelle, où, en présence du Roi, de la Reine, des princes et des princesses, une messe a été célébrée par l'un des chapelains du château. A la fin de la messe, Louis-Philippe, à genoux sur un prie-dieu, a reçu les barrettes des mains de Mgr. l'ambassadeur, et les a remises l'une après l'autre à chacun des deux cardinaux. Les deux barrettes étaient jusques-là restées renfermées dans des enveloppes de satin cramoisi frangées d'or.

Le Roi et ce nombreux cortège d'illustres personnages sont ensuite passés dans le grand salon des réceptions, où ont eu lieu la prestation du serment, les félicitations et les remerciements d'usage.

Après l'audience royale, il y a eu présentation à la Reine, à Mme. Adélaïde et aux princes et princesses.

Leurs Eminences ont ensuite été reconduites à leur résidence. La cérémonie a duré jusqu'à une heure passée.

S. S. Pie IX vient d'accorder à Mgr. l'évêque de Valence plusieurs privilèges et faveurs insignes, en souvenir de la captivité et de la mort de son saint et illustre prédécesseur Pie VI dans sa ville épiscopale.

Mgr. Chatrouse et ses successeurs à perpétuité seront décorés du pallium et porteront le titre de comtes romains. Les chanoines de la cathédrale, institués par Sa Sainteté gardiens du cœur de Pie VI, seront chevaliers de l'ordre de Saint Pie, et en revêtiront les insignes.

Mgr. Du Pont, qui vient d'être revêtu de la pourpre romaine, est le 10e archevêque de Bourges, élevé au cardinalat. Le 1er fut Simon de Sully, vers l'an 1220, après lui Simon de Beaulieu, en 1294 ; Renaud de la Port, en 1320 ; Pierre d'Estairs, en 1370 ; Bertrand de Chanac, en 1385 ; Antoine Boyer, en 1517 ; François de Tournon, en 1530 ; Léon Potiers de Gesvres, en 1719, et Mgr. de Larochefoucault, en 1747. Ainsi il y avait cent ans que l'éclat de la pourpre romaine n'avait brillé sur le siège de Bourges.

—Le gouvernement français vient de faire dresser une liste générale des membres qui composent aujourd'hui la famille Bonaparte, afin de faire au profit de ceux qui auront consenti à faire les soumissions les plus complètes, une exception par ordonnances spéciales aux dispositions de la loi générale d'exil. On assure même que des propositions de soumission et d'adhésion seront faites à ceux des membres de cette famille qui se sont tenus le plus éloignés des événements politiques, afin de donner à l'ordonnance qui autorisera le séjour en France une plus grande apparence de magnanimité et d'indulgence.

RUSSIE.

—L'empereur Nicolas vient de prendre une décision importante sous le point de vue stratégique. S. M. I. a adopté le projet d'une vaste ligne de chemin de fer, qui doit relier entre elles ses trois capitales, Varsovie, Moscou et Saint-Petersbourg.

Le tracé définitif de cette nouvelle ligne n'est pas encore arrêté. Deux projets sont soumis en ce moment à la décision impériale. L'un consiste à faire exécuter une seule ligne qui mettrait en communication directe les quatre forteresses de l'ancien royaume de Pologne, construites depuis 1830; Varsovie, Modlin, Demblin et Brzesc-Litewski. Cette ligne irait ensuite par Smolensk rejoindre Moscou et Saint-Petersbourg. L'autre, plus économique, irait de Varsovie en ligne directe par Siedlec à Brzesc-Litewski et de là à Smolensk, Moscou, et Saint-Petersbourg. Le pays que cette ligne traverserait est généralement plat et n'occasionnerait pas de grands travaux de terrassement. On évalue que la dépense totale ne s'élèvera pas au-delà de 500,000 fr. par myriamètre.

—La population russe se montait en 1839 à 62,500,000 âmes. Elle est aujourd'hui de 66,000,000. En 1842 elle était de 63,927,354.

ITALIE.

Lettres Apostoliques de notre Saint-Père le pape pour la création de l'Ordre équestre de Pie IX.

Après un préambule où se trouve un exposé des motifs tirés de l'utilité des distinctions honorifiques, les lettres ajoutent :

“L'Ordre se divisera en deux degrés, dont l'un comprendra les chevaliers de première classe et l'autre ceux de la seconde. Les chevaliers de la première classe recevront le titre de noblesse transmissible à leurs enfans ; pour les chevaliers de la seconde classe, le titre de noblesse ne sera que personnel. L'insigne particulier de l'Ordre sera une étoile d'or partagée en huit rayons d'azur, portant au milieu un écusson fond blanc sur lequel sera écrit en lettres d'or : “ PIVS IX ; ” l'écusson sera entouré d'un cercle en or dans lequel sera inscrite en lettre d'azur cette épigraphe : “ VIRTUTI ET MERITO ; ” sur le revers de l'écusson sera écrit : ANNO MDCCCXLVII.” Les chevaliers de première classe porteront la décoration suspendue au cou avec un ruban de soie bleu, orné sur chaque bord d'un liséré rouge. Les chevaliers de deuxième classe porteront la même décoration, d'un modèle moins grand, attachée par un ruban de même couleur au côté gauche de la poitrine, comme il est d'usage pour les autres Ordres. De plus, les chevaliers auront un habit particulier, de couleur d'azur avec les paremens rouges et les broderies d'or ; ces ornemens varieront selon les divers grades des chevaliers ; ils seront plus grands pour la première classe et plus petits pour la seconde, suivant le modèle particulier de chaque classe. Les chevaliers de première classe pourront en outre obtenir le privilège de porter sur le côté gauche de la poitrine une grande plaque en argent pareille à la décoration. Nous déclarons cependant qu'il ne sera permis à aucun chevalier d'user de ce privilège à moins que la faculté particulière et expresse ne lui en ait été accordée. Nous réservons à nous et aux Pontifes romains, nos successeurs, le droit de nommer les chevaliers et d'accorder aux chevaliers de première classe, l'usage de la plaque d'argent.

Du reste, comme cet Ordre n'a nullement pour objet de flatter la vanité ou d'exercer l'ambition, mais qu'il a pour unique but de récompenser les vertus et les mérites éminens, nous avons pleinement la confiance que ceux qui seront décorés de ces insignes, répondant chaque jour davantage à cette marque de la bienveillance pontificale ainsi qu'au suffrage de tous les gens de bien, augmenteront la splendeur de l'Ordre dans lequel ils auront été reçus.

Nous avons décrété et nous proclamons ces choses, notwithstanding toutes dispositions contraires, même celles qui seraient dignes d'une mention particulière.

Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, sous l'Anneau du Pape, le 17e. jour de juin de l'an 1847, le premier de notre pontificat.

LOUIS LAMBRUSCHINI,

“Secrétaire des Brefs apostoliques.”

Rome, le 29 juin.—Les bruits les plus étranges circulent dans la ville. On dit que le Pape veut renoncer à son œuvre de réformes et au pontificat, et qu'il a fait venir dans ce but son frère, le comte Mastai, de Sinigaglia.— Les libéraux se réunissent aujourd'hui pour délibérer sur une pétition au Pape qu'ils enverront dans les provinces, et qu'ils espèrent faire revêtir de 300,000 signatures. Ils exposeront dans cette pétition les réformes que le Pape peut faire sans compromettre sa dignité apostolique. Ils veulent que le Saint-Père se jette entièrement dans les bras du parti de la réforme.—Le mécontentement du public contre les Jésuites s'est manifesté avec une nouvelle énergie. On a distribué gratuitement le portrait de Clément XVI.”

ÉTATS-UNIS.

Le Rév. M. Bazin, vicaire-général de Mobile, vient d'être nommé

au siège épiscopal de Vincennes, devenu vacant par la résignation de S. G. Mgr. de la Hailandière.

A Quincy, diocèse de Chicago, Mgr. Quarters a posé la première pierre d'une nouvelle église destinée aux Allemands.

A Dayton, diocèse de Cincinnati, Mgr. Purcell vient aussi de poser la première pierre d'une nouvelle église qui portera le titre d'église de St. Joseph.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 10 AOUT 1847.

DÉPENSES DU BAS-CANADA, DU HAUT-CANADA ET DU CANADA-UNI.

Nous avons maintenant devant nous trois tableaux dont le premier présente les dépenses et la dette du Bas-Canada avant l'Union, le second les dépenses et la dette du Haut-Canada avant l'Union, et le troisième enfin nous montre les dépenses de chaque province et le total réuni de leurs dépenses depuis l'Union.

D'après le 1er. tableau, le total des sommes dépensées dans le B. C. pour améliorations publiques (avant l'Union) est de

£ 234322 4 7

D'après le 2d. tableau, le total des sommes dépensées dans le H. C. pour améliorations publiques (avant l'Union) est de

1398355 9 10

Au moment de l'Union, le B. C. avait (en y comprenant pour le Havre de Montréal) une dette de

£ 96748 4 7

A la même époque, le H. C. avait lui une toute petite dette de

1398855 9 10

Ainsi, retranchant la dette du Bas-Canada de celle du Haut-Canada, celui-ci se trouve au moment de l'Union) avoir une dette qui surpasse celle du B. C. de la jolie somme de

£1302107 0 0

Eh bien ! c'est ce joli cadeau que l'on a fait au Bas-Canada ! Treize cent mille louis de dette que l'on a fait partager par le Bas-Canada ! c'est-à-dire qu'on lui a dit : “ Tu n'as que £96748 de dettes ; ce n'est pas assez ; voici £1398855 que ton frère le Haut-Canada ne peut acquitter ; il faut partager en frères ; laissez vos dettes et vous aurez un total de £1495603. Alors divisez cette grande somme en deux parties égales et vous vous trouverez avoir chacun £747801..... de dettes.” Il est bien vrai que ça diminue la dette du H. C. de la légère somme de £651053 et que ça augmente celle du B. C. d'autant, en sorte qu'au lieu de £96748 il se trouve devoir £747801 ! Mais cela n'est rien, des frères ne doivent pas se faire de ces petits reproches.

Voyons maintenant ce que va nous dire un troisième tableau qui parle des dépenses depuis l'Union. D'après ce tableau, il appert que les dépenses pour les travaux publics dans le Haut-Canada se montent à

£1475844 0 0

Les appropriations ne se montent qu'à

1208433 0 0

Dépenses au-delà des appropriations

£267441 0 0

D'après le même tableau, les dépenses pour les travaux publics dans le Bas-Canada se montent à

£20172 4 5

Les appropriations s'élèvent au chiffre de

1290625 2 2

Somme appropriée et non dépensée

£170452 17 9

Ainsi il a été approprié pour le Bas-Canada

1290625 0 0

do pour le Haut-Canada

1208433 0 0

Différence en faveur du B. C.

£52192 0 0

Mais ce ne sont là que des sommes appropriées ; il n'en est pas de même des dépenses.

Les dépenses pour le H. C. ont été de

£1475844 0 0

“ B. C.

£20172 0 0

Surplus pour le H. C.

£655672 0 0

Si à la somme dépensée pour le H. C. on joint celle de £298594 qui est la moitié des dépenses collectives des deux provinces, nous avons £1774438 pour le H. C. seul, tandis que pour le B. C. nous n'avons que la somme de £521577 (en retranchant £298594 de £820172.) Donc, soustrayant la dépense du B. C. de celle du H. C., £521577 de £1774438, le H. C. se trouve avoir dépensé de plus que le B. C. l'immense somme de £1254861. La province supérieure a ainsi dépensé trois fois et demi autant que la province inférieure ! Dans la somme des dépenses pour le Haut-Canada nous ne comprenons pas celle de £67159 dépensés pour les travaux sur les Outaouais, qui sont en faveur du H. C. D'où l'on voit qu'en ajoutant cette dernière somme à la précédente, nous avons à enregistrer pour le Haut-Canada le chiffre assez respectable de £1841597. Nous avons déjà pour le Bas-Canada celui de £521577.

La différence £1320020, est ce que notre sœur province a dépensé de plus que nous !

Donc, joignant la dette du H. C. (avant l'Union) diminuée de la nôtre

	£1302107	0	0
A la dépense sur les Outaouais	67159	0	0
Et au surplus de la dépense du H. C.	1254861	0	0

On a pour le H. C. le petit total qui suit

	£2624127	0	0
--	----------	---	---

Le *Journal de Québec*, dans lequel se trouve les tableaux sur lesquels nous venons de travailler, termine un article à ce sujet par les trois lignes suivantes :

« Voilà ce que nous avons gagné par l'Union ! Au moment où le pays s'agite pour obtenir justice, ces chiffres sont pleins d'un lugubre intérêt et un sujet de désolante méditation ! »

Espérons que si l'on médite sur ce point, comme on doit le faire, on avisera à ce que le peuple du Bas-Canada ne se trouve plus n'avoir que le quart des sommes allouées à la province entière !

L'article suivant n'a pu être publié dans le dernier numéro, faute de place.

LE MINISTÈRE ACTUEL ET LE DEVOIR DU PEUPLE.

D'APRÈS *Le Canadien*.

Les ministres n'ont rien fait des suggestions que leur a soumises le bureau colonial au sujet des douanes et des postes. Non seulement ils n'ont pas l'énergie de défendre les droits et les libertés de la colonie, mais ils reculent devant les libertés que leur offre la métropole.

Comme ministre, comme tout, comme être fictif et collectif, ils sont impuissants, méprisés de tout le monde, de leurs amis et d'eux-mêmes.

Comme aggrégation d'hommes que l'on peut détailler, analyser, apprécier individuellement, ils sont tous plus pitoyables les uns que les autres. M. Daly, l'homme qui a tout signé et qui n'a jamais rien dit, est au-dessous même du mépris. M. Papineau, que ses collègues ont lavé dans l'eau sale, ne trouvera jamais de mercenaire assez vil pour entreprendre de le nettoyer après une semblable lessive. M. Sherwood, jeté à la porte sans raison, et rentré le lendemain sans plus de raison, a donné la juste mesure de sa moralité en déclarant : qu'une voix de majorité en valait vingt ou trente. M. Cayley, le digne pendant de Robert Macaire, a bien fait voir ce qu'il était lorsqu'il a déclaré que les incendies de Québec n'avaient qu'une réclamation de seconde classe contre le gouvernement : une simple réclamation de justice et d'humanité, qui passe dans la cédule B ; tandis que les dettes de l'agiotage et de la corruption passent dans la cédule A. M. Macdonald, qui s'est vanté devant ses électeurs de tout le pillage des deux dernières sessions, est le digne émule de ces deux hommes. Comme orateur, il n'a rien dit ; comme ministre, il n'a rien fait qui puisse justifier la nomination d'un aussi jeune homme à la charge de receveur-général. M. Badgley, obscur juge de circuit, que l'on a hissé à bord de la galère, un jour que l'on ne savait qui prendre, parle tout juste un peu mieux que M. Daly, et entend tout juste un peu plus que M. Papineau. On lui soupçonne cependant de l'honnêteté et de bonnes intentions, et ses amis vont jusqu'à dire qu'il a plus de jugement et de connaissances que son prédécesseur M. Smith. M. Morris, président du conseil exécutif, est sans cesse occupé à souiller les bureaux et la liste civile pour trouver une chaise ou un cent louis de trop alloué à un des départements du Bas-Canada.

Enfin M. McGill, Orateur du Conseil Législatif, est le représentant, le type incarné, le coryphée des torés de la vieille école Montréalaise, qui n'ont jamais pensé autre chose, rêvé autre chose ; ni dit autre chose toute leur vie que « *damn' the French Canadians!* »

Voilà les hommes à qui est livré, non pas le gouvernement (car ils ne gouvernent point), mais l'exploitation de cette grande et puissante colonie !

Voilà ce qu'ils sont et voilà ce qu'ils ont fait ! Et cependant ils demou-

rent au pouvoir ; ils y demeurent malgré leur impuissance collective et leur incapacité individuelle ; ils y demeurent malgré l'opinion publique, malgré la déclaration des représentants de la majorité du pays, malgré la déclaration de Lord Elgin dans un fameux *mémoire* ; ils y demeurent malgré leurs défiances mutuelles, malgré toutes les nuances politiques dont ce ministère est bigarré ; malgré le mépris qu'ils ont les uns pour les autres ; malgré le mépris que le public a pour eux tous ; car du moment que l'on proclame qu'une majorité d'une voix est aussi bonne qu'une majorité de vingt voix dans une chambre composée de 54 membres, et dans laquelle il peut y avoir quinze ou seize ministres et autres officiers publics, salariés, on trouve toujours cette majorité d'une voix.

Et ici la question change de termes. Elle s'étève d'une question de portefeuilles à toute la hauteur d'une question sociale. Avec un pareil ordre de choses avons-nous réellement la facilité de nous gouverner nous-mêmes ? Sous le nom de gouvernement responsable, avons-nous autre chose que l'oppression permanente et déguisée de la majorité par la minorité ? Que s'est-il passé depuis l'union des Canadas ? La première élection s'est faite à coups de bâtons ; par la fraude et la violence. Un *ministère prétendu responsable* gouvernait alors comme aujourd'hui. Plus tard on a fait semblant de nous rendre justice. Mais le ministère populaire qu'un gouverneur avait formé, un autre gouverneur l'a défait. Il l'a défait par l'intrigue, quoique ce ministère eût même après sa démission une imposante majorité dans les deux chambres. Nous sommes ensuite restés neuf mois avec M. Daly ; puis un triumvirat, pour tout *gouvernement* responsable. Enfin de nouvelles élections se sont faites ; et la violence a encore donné deux voix de majorité aux favoris de Lord Metcalfe, comme elle en avait donné une dizaine aux favoris de Lord Sydenham. Ces deux voix se sont recrutées une plus forte majorité en éliminant injustement tous ceux des membres de l'opposition dont les sièges ont été contestés, en confirmant les élections de leurs propres partisans, malgré les plus évidentes nullités. Avec cela cependant ils ont été si puissants qu'ils ont admis à trois reprises différentes et solennelles leur impuissance, et demandé le secours de leurs adversaires. Peu à peu leur majorité en est revenue à son point de départ, deux voix, et on en est resté là. Que pouvons-nous espérer maintenant ? De nouvelles intrigues pendant l'intervalle d'une session à l'autre, de nouvelles négociations aussi ridicules, aussi inutiles que celles que nous avons déjà eues, une quatrième session du parlement où l'on pillera au profit du Haut-Canada les terres publiques, seule chose qui reste à piller (et l'on a déjà commencé en accordant 50,000 acres à une seule compagnie) et où l'on tâchera d'acheter une ou deux voix si c'est possible, soit en rondant vacant quelque siège, soit par les moyens déjà employés. Après cela une élection générale conduite comme les deux premières, et nos chaînes seront à jamais rivées.

Voilà ce que le peuple peut espérer s'il ne remue point, s'il demeure dans son apathie.

Le remède, le seul remède : C'EST L'AGITATION CONSTITUTIONNELLE DE LA RÉFORME ÉLECTORALE.

Cette agitation amènera nécessairement soit la réforme demandée, soit un changement de ministère, soit quelque chose de mieux encore.

Permettez donc, que je termine cette longue et ponctuelle correspondance de deux mois en répétant avec vous, avec tous ceux qui veulent le bien du pays, le seul conseil utile que l'on puisse donner au peuple dans les circonstances où nous nous trouvons : AGITEZ ! AGITEZ !! AGITEZ !!!

Nous empruntons à la *Minerve* l'état intéressant qui suit :

ESTIMÉ GÉNÉRAL DU MONTANT PROBABLE DE LA DÉPENSE ET DU REVENU NET DU FONDS CONSOLIDÉ DE LA PROVINCE DU CANADA, POUR L'ANNÉE 1847.

<i>Département de la dépense.</i>		Montant courant.
		£ s. d.
Intérêt sur la dette publique,		160000 0 0
Montant de la liste civile,		83333 6 8
<i>Charges permanentes en vertu d'actes Législatifs du ci-devant Bas-Canada.</i>		
Acte 55 Geo. 3, ch. 10, pension de la milice,		300 0 0
“ 6 Geo. 4, ch. 8, honoraires aux protonotaires sur des retours de baptêmes, mariages et sépultures,		120 0 0
“ Guil. 4, ch. 16, loyer du terrain de l'évêché à Québec,		1111 2 2
“ 1 Guil. 4, ch. 6, continué par l'ordonnance 3 Vict. ch. 16, récompenses pour la destruction des loups,		120 0 0
Ordonnance 2 Vict. ch. 22, maisons de correction,		400 0 0
Actes divers, pour intérêts sur les commissions de barrières,		2000 0 0
Ordonnance 2 Vict. ch. 2, dépenses des magistrats de police,		1150 0 0
“ 4 Vict. ch. 30, inspecteur de registres,		400 0 0
<i>Du ci-devant Haut-Canada.</i>		
Actes divers, pour des écoles de district,		2000 0 0
Entretien des phares,		4500 0 0
Pensions de la milice,		

De la Province du Canada.

Acte 4 & 5 Vict. ch. 20, et 6 Vict. chaps. 13 & 37, pour remplir le déficit du fonds des Honoraires pour payer le salaire des juges de district,	4000 0 0
" " " ch. 13, et actes subséquents pour des écoles communes, y inclus des arrérages pour le Bas-Canada,	54000 0 0
" " " chap. 24, services d'employés aux cours criminelles pour des prisonniers dans des cas de félonie,	350 0 0
" " " chap. 60, dépenses encourues dans le transport de condamnés au pénitencier provincial à Kingston,	300 0 0
Acte 6 Vict. ch. 2, honoraires à des officiers rapporteurs,	500 0 0
" " " ch. 16, salaires de cinq juges de circuit, à £500 chacun,	2500 0 0
" " " 17, salaire d'un juge de circuit du district de Gaspé,	500 0 0
" " " 16, dépenses contingentes de cours de circuit,	200 0 0
" " " 13, pensions à deux juges de district retirés, Haut-Canada,	200 0 0
	<hr/>
	£321274 8 10
<i>Département du revenu.</i>	
Net des Douanes,	410000 0 0
Accises,	34000 0 0
Territorial,	23000 0 0
Droits des phares, Canada Ouest,	800 0 0
Impôts des banques,	16000 0 0
Honoraires sur commissions de milice,	45 0 0
Amendes,	900 0 0
Casuel,	4500 0 0
Des travaux publics,	50000 0 0
Intérêt provincial de dépôts d'argent publics dans les banques,	1000 0 0
	<hr/>
	£540245 0 0
Balances au crédit du fonds consolidé le 31 janvier 1847,	52006 8 7

L'ACTE DES MUNICIPALITÉS.

(Minut.)

Toutes les lois de municipalités qui ont existé antérieurement à l'acte actuel sont rappelées; mais les paroisses, townships ou autres places qui, au moment où cet acte viendra en force, seront constituées en municipalités pour les fins de l'Acte des Ecoles de l'année dernière session, continueront à agir comme auparavant, nonobstant tout ce qui pourrait se rencontrer dans le nouvel acte municipal.

À l'égard des municipalités de campagnes, les habitants de chaque comté du Bas-Canada formeront un corps politique qui aura le pouvoir de posséder des propriétés foncières pour une valeur annuelle de deux cents louis. Mais les comtés de Bonaventure, de Rimouski, de Montmorency, de Saguenay, de Dorchester, de Beauharnois, d'Ottawa, et de Gaspé, formeront chacun deux ou trois municipalités, dont le gouverneur fixera les limites.

Chaque corporation sera représentée par un conseil municipal, consistant en deux conseillers choisis par chaque paroisse ou township de la municipalité.

Le second lundi de septembre prochain, à 9 heures de l'avant-midi, les habitants qualifiés de chaque paroisse s'assembleront sous la présidence de leur plus ancien juge de paix, et nommeront deux conseillers. L'assemblée sera annoncée huit jours d'avance.

Si le poll est demandé, l'élection commencera à 10 heures, et continuera jusqu'à 5 heures de l'après-midi, et ne durera pas plus de deux jours. La personne qui aura présidé l'élection en enverra le résultat au secrétaire provincial, dans les huit jours qui suivront.

Les assemblées générales subséquentes auront lieu tous les ans le second, troisième ou quatrième lundi de juillet. Les conseillers choisis à ces assemblées subséquentes seront élus pour deux ans, pourvu toujours qu'à chaque assemblée qui suivra la première élection, un des conseillers pour chaque paroisse sortira de charge, et ainsi pour chaque assemblée subséquente jusqu'à ce que tous ceux qui auront été élus à la première élection soient sortis, après quoi, ils sortiront dans l'ordre qu'il seront entrés.

Le conseil de chaque municipalité tiendra ses séances aux paroisses, villages ou places suivantes, savoir:

Le comté de Gaspé, la première division, à Percé, la seconde au Busin de Gaspé, la troisième division au havre de Amherst.

Le comté de l'Ottawa, la 1ère division à Aylmer, la 2de à Lochaber la 3e à Litchfield.

Le comté de Bonaventure, la 1ère division à New-Carlisle, et la 2de à New-Richmond.

Le comté de Rimouski, la 1ère division à Rimouski, et la 2de à la Rivière du Loup.

Le comté de Dorchester, la 1ère division à Ste. Marie et la 2le à St. Henri.

Le comté de Beauharnois, 1ère division à Beauharnois, 2de à Huntingdon.

Le comté de Montmorency, 1ère division à Château-Richer, 2de à St. Jean de l'Isle.

Le comté de Saguenay, 1ère division aux Eboulements, 2de à la Grande Baie.

Le comté de Kamouraska, à Kamouraska.

Le comté de l'Isle, à l'Isle.

Le comté de Bellechasse, à St. Michel.

Le comté de Mégantic, à Leeds.

Le comté de Lotbinière, à Ste. Croix.

Le comté de Nicolet, à Bécancour.

Le comté de Yamaska, à St. François.

Le comté de Drummond, à Drummondville.

Le comté de Sherbrooke, à Sherbrooke.

Le comté de Stanstead, à Stanstead.

Le comté de Missisquoi, à Dunham Flats.

Le comté de Shefford, à Shefford.

Le comté de Richelieu, à St. Denis.

Le comté de St. Hyacinthe, à St. Hyacinthe.

Le comté de Rouville, à St. Athanase.

Le comté de Verchères, à Verchères.

Le comté de Chambly, à Chambly.

Le comté de Huntingdon, à Laprairie.

Le comté de Vaudreuil, à Vaudreuil.

Le comté des Deux-Montagnes, à St. Benoit.

Le comté de Terrebonne, à Ste. Thérèse.

Le comté de Leinster, à l'Assomption.

Le comté de Berthier, à Berthier.

Le comté de St. Maurice, à Yamachiche.

Le comté de Champlain, à Ste. Geneviève de Batiscan.

Le comté de Portneuf, à Cap Santé.

Le comté de Québec, à Charlebourg.

Le comté de Montréal, à St. Laurent.

Personne ne pourra à moins d'être propriétaire d'un bien-fonds de la valeur annuelle de 40 chelins, ou locataire pour une valeur de cinq louis par an, de résider dans la paroisse depuis au moins un an; et avoir payé ses taxes jusqu'au temps de l'élection.

Les personnes suivantes ne pourront faire partie du conseil, savoir: les ministres de la religion, les juges, les officiers de l'armée ou de la marine; les greffiers des petites cours pourront être élus secrétaires trésoriers des corporations. Les personnes suivantes seront exemptées de servir, savoir: les membres des conseils municipaux qui l'étaient à la passation de l'acte, ou qui l'ont été durant deux ans avant sa passation, les médecins pratiquants, les instituteurs, les menuisiers, lorsqu'il n'y en aura qu'un seul par moulin, les personnes au-dessus de soixante ans. Ceux qui auront payé l'amende seront exemptés de servir pendant quatre ans.

Les juges de paix ou conseillers qui présideront aux élections auront tous les pouvoirs requis pour faire observer l'ordre.

Chaque conseiller en prêtant le serment d'office, prêter aussi un serment de qualification, par écrit, qu'il signera de son nom; si la propriété qui le qualifie sort de ses mains, il devra dans le cours d'un mois acquiescer une autre propriété de la même valeur, sous peine de perdre sa place. Celui qui sera banqueroute sera remplacé immédiatement dans le conseil.

Si quelque paroisse ou township néglige ou refuse de faire ses élections, le gouverneur fera lui-même choix des conseillers, après avoir en tête le juge de paix de l'endroit le serment que telle élection n'a pas été faite.

Ceux qui refusent d'agir comme conseillers, dans les huit jours après avoir reçu avis de leur élection ou nomination, seront passibles d'une amende qui n'excédera pas £5 et ne sera pas moindre de 50 chelins, et comme pour toute autre offense.

Dans ce cas la paroisse s'assemblera de nouveau, sous huit jours d'avis, pour faire choix d'un autre conseiller. De même, lorsqu'un des conseillers mourra ou s'absentera pour plus de six mois.

À la première assemblée du conseil, les conseillers choisiront parmi eux un président qui prendra le nom de maire du comté, qui ne sera élu que pour un an, mais pourra être réélu au bout de l'année, s'il est encore conseiller.

La majorité du conseil formera un *quorum* pour la transaction des affaires.

Il y aura tous les ans quatre séances régulières du conseil, qui se tiendront les seconds lundis de juin, septembre, décembre et mars; en outre le conseil pourra s'assembler aussi souvent qu'il le désirera. Ces séances seront publiques, et avis devra en être donné. Si une

réunion trimestrielle manque d'avoir lieu au jour indiqué, elle pourra avoir lieu plus tard.

Le conseil pourra faire les réglemens qu'il jugera à propos pour le bon ordre de ses procédés.

Chaque conseil nommera un secrétaire trésorier, un député grand-voyer pour le comté, qui aura la surintendance des chemins et ponts de la municipalité; et trois assesseurs par paroisse, qui évalueront toute propriété sujette à être taxée; un ou plusieurs collecteurs, et autant d'arpenteurs et de surintendants de chemins et ponts, d'inspecteurs de clôtures et fossés, et autres officiers publics qu'il jugera nécessaire dans chaque paroisse ou township. Tous ces officiers seront choisis pour deux ans.

Nous commençons dans la feuille de ce jour la publication des "Pensées sur le Christianisme," par M. Joseph Droz. M. Droz n'est pas un prêtre, c'est un homme du monde, c'est un membre de l'Académie Française, un membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Ses Pensées ont été bien appréciées par Mgr. l'archevêque de Paris dont nous publions l'approbation. De plus, le Conseil Royal de l'Instruction publique a adopté ce même ouvrage qui a subi bien des critiques. La "Revue critique des livres nouveaux," par Cherbuliez, revue protestante, tout en trouvant à redire sur bien des points, n'a pu s'empêcher de porter sur l'ensemble le jugement suivant: "Les Pensées de M. Droz renferment d'excellentes choses, et sont animées d'un esprit de conciliation très-respectable." Comme le remarque la même Revue, M. Droz ne voit de véritable christianisme que dans le catholicisme, (et il a raison,) et aime bien mieux s'en rapporter, se soumettre à l'autorité de l'Eglise que de se fier au libre examen. Sur ces deux points, la "Revue critique" est fort scandalisée, tandis qu'il n'y a rien que de tout naturel. M. Droz d'ailleurs est soutenu de l'Archevêque de Paris et nous sommes persuadés que son livre enseignera et instruira, ou au moins "inspirera à quelques lecteurs le désir de converser avec des hommes capables de les éclairer." Nous recommandons donc ces Pensées à l'attention de ceux qui nous lisent; sous le rapport du style comme sous le rapport des principes, on ne pourra s'empêcher de se dire satisfait.

ON NE VOTE PAS IMPUNÉMENT CONTRE LE MINISTÈRE.

Il était bruit hier, et il paraît certain que M. Guillet, membre du parlement pour le comté de Champlain a reçu une lettre officielle d'un membre du Cabinet. L'honorable ministre responsable informe M. Guillet que le gouverneur-général, trouvant qu'il y a de l'inconvénient à ce qu'un homme qui a un emploi public sous le gouvernement vote contre le ministère, Son Excellence charge l'honorable M. Guillet de poser à M. Guillet l'alternative suivante: résignez votre emploi sous la couronne, ou bien résignez votre place de représentant. Voilà qui est bien! Il paraît que M. Guillet n'a pas encore fait assez. On l'a menacé au commencement de la session d'une amende de £500 par jour, il a soumis sa position au parlement, et le parlement l'a maintenu dans la possession de son siège. Durant ce temps M. Guillet était absent et ne votait pas. Il n'est revenu qu'après la décision, et voilà qu'on lui dit tout bonnement: "Sortez du parlement ou bien résignez votre emploi." Bon gré malgré, on veut faire une élection à Champlain, mais M. Guillet saura, on en est sûr, faire son devoir.

"FAIS CE QUE DOIS, ADVIENNE QUE POURRA!"

UN MOT A QUI DE DROIT.

Il existe de par le monde une certaine maxime qui, dit-on, nous vient des Turcs, c'est celle-ci: "Fais du bien, Dieu le saura." Certaines gens à qui nous nous adressons, veulent quelque chose de plus; elles veulent que tout le monde connaisse leurs bienfaits. Pour lors qu'elles se rappellent bien qu'il est dit quelque part que "le don d'un homme intéressé est une demande" et puis qu'elles ne manquent pas de toujours garder en mémoire ce proverbe populaire: "Bienfait reproché est déjà tout payé."

La Gazette Officielle de samedi contient plusieurs nominations de milice qui sont suivies de ce qui suit: "Par ordre, E. P. Taché, lieutenant, D. A. G. milice, et Dd. MacDonell, lieutenant, D. A. G. milice." Par là, il est clair que la place d'adjudant-général en chef est vacante, mais l'est-il autant qu'elle ne doit pas être remplie? Nous le souhaiterions; ce serait une épargne pour la caisse provinciale.

NOMINATIONS DANS LA Gazette Officielle du 7 AOUT.

William Edward Holmes, écr., pour être avocat etc. Bas-Canada.
William Sache, écr., do do
Lous Adolphe H. Latour, gentilhomme, pour être notaire B.-C.
Charles Huguet Latour, écr., pour être médecin, etc. B.-C.

Nous voyons par le *Canadien* de vendredi que le *Zealous* est arrivé à la Grosse-Isle. On pense que le capitaine Morin avec son fils et un M. Pinsonneau, tous trois exilés Canadiens, sont à bord de ce vaisseau.

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. Pinsonnault, prêtre du Séminaire de St. Sulpice, parti pour l'Europe l'automne dernier avec Mgr. de Montréal, est de retour depuis samedi de son long voyage. M. Pinsonnault a rapporté avec lui la nouvelle de la mort de trois membres de la maison de St. Sulpice à Paris. C'est une institution qui, comme on le voit, est cruellement visitée depuis deux mois.

Il paraît d'après le bruit courant que S. E. le gouverneur-général descendrait prochainement à Québec. On ne dit pas le but de ce voyage.

La *Revue Encyclopédique* de Paris contient la critique de l'ouvrage de F. X. Garneau, écr. historien du Canada. Cette appréciation est l'œuvre de M. Isidore Lebrun et se publie actuellement dans les journaux de Québec. Nous en reproduisons au moins les endroits les plus saillants.

PROGRÈS DE LA TEMPÉRANCE.

Dans la dernière visite de Mgr. de Martyropolis dans la Rivière Chambly, Sa Grandeur a eu la consolation de porter la dernière main à l'œuvre commencée par les RR. PP. Oblats. La Tempérance était en effet établie depuis bien des mois dans la paroisse de St. Hyacinthe, mais elle n'avait pas reçu dans sa Société plus d'un tiers de la population. Enfin cette fois la voix puissante des RR. PP. Oblats, soutenue de celle de Mgr. le Coadjuteur, est venue porter la conviction là où elle n'existait qu'à demi, et les effets ont été tels que maintenant 2,500 paroissiens se sont inscrits sur la liste des associés à cette bonne œuvre. Ce n'est pas tout encore: il paraît que le corps des marchands de St. Hyacinthe doit s'assembler pour prendre des mesures efficaces; il serait question de cesser d'importer dans cette paroisse des boissons enivrantes qui, par des calculs exacts, ravissent à cet endroit £8,000 chaque année! C'est là un grand pas de fait; il faut espérer que l'on poursuivra jusqu'au bout la même route et que d'autres paroisses imiteront un si bel exemple. Il serait consolant pour la Religion de voir tous ses enfants s'unir en une même Société de Tempérance et quitter pour jamais l'usage de toutes boissons fortes; il serait avantageux au Pays qu'il en fût ainsi; car ce serait des sommes énormes que l'industrie saurait bien employer. En un mot, en se mettant de la Tempérance, non seulement on se montre son propre ami, non seulement on se montre l'ami de la Religion, mais on se montre encore l'ami, le véritable ami de son pays!

TERME CRIMINEL.

C'est lundi dernier, le 2 du courant, qu'a commencé le terme criminel du mois d'août. Les procès les plus intéressants ont été les suivants: Sally Ann Armstrong, était accusée d'avoir tué son enfant, mais le jury l'a acquittée. Julien Paradis, pour vol de moutons, a été trouvé coupable. Jeudi et vendredi, la cour a été occupée du procès de James O'Donnell et de Bernard Raffier, accusés d'être les meurtriers de Leonard tué aux courses de chevaux au mois d'août de l'an dernier. Un bon nombre de témoins furent entendus de part et d'autre, et bientôt commença la défense des accusés. M. Drummond, qui en était chargé, fit un éloquent discours et démontra qu'il était impossible de trouver les accusés coupables du crime qui leur était imputé. Finalement, le jury a rapporté un verdict de "non coupables."

LA MALADIE RÉGNANTE.

Les nouvelles que nous recevons de Québec ne sont pas satisfaisantes, il s'en faut de beaucoup. Les mortalités augmentaient aussi bien que le nombre de malades, et les hôpitaux sont pleins, de sorte que le public de Québec a devant lui la perspective de voir mourir dans les rues les pauvres émigrés qui vont arriver à Québec. Les jours aux dans cette dernière ville recommandent fortement une assemblée publique à ce sujet.

Ici, à Montréal les choses ne vont guère mieux; les dernières nouvelles des abris portent que le 5 il était mort 23 personnes, le 6 il en était décédé 16 et depuis ce temps le nombre a varié de 18 à 25. Dans la ville, il y a un bon nombre de cas de fièvres, mais comme on l'a déjà observé bien des fois, ces cas de fièvres sont causés le plus souvent par des imprudences. C'est le contact avec les fiévreux qui cause généralement la maladie. Néanmoins depuis le 30 de juillet, comme nous le dit le *Transcript*, il a été renvoyé de l'Hôpital 600 convalescents.

Au Séminaire, les prêtres continuent à se mieux porter, à l'exception

pourtant de M. Prévost qui est encore indisposé. A l'Evêché, M. le Grand Vicaire Hudon est, nous regrettons d'avoir à le dire, dans un état bien moins rassurant que ces jours derniers; nous espérons qu'il n'y a pas encore de danger.

M. Colgan, curé de St. André, qui était venu secourir les fiévreux dans Griffintown et à l'Hôpital Anglais, était dangereusement malade samedi dernier.

A l'Hôtel-Dieu, la mort vient encore d'enlever une bonne et sainte Sœur. C'est la Sœur Domithilde Roi-Portelance, qui est décédée le 7 du courant, des fièvres typhoïdes contractées sous les abris.

M. H. Hicks, vicaire à St. Valentin, est arrivé à Montréal la semaine dernière pour administrer les malades de la ville.

M. LaRocque, supérieur du Séminaire de St. Hyacinthe; M. Desaulniers, professeur de philosophie dans la même institution; M. Dallaire, curé de Rigaud, et M. J. J. Prince, missionnaire des townships de l'Est du St. Laurent, sont aussi arrivés pour aider au même ministère.

Une lettre particulière de Québec nous apprend que M. McMahon, qui est à Québec le vicaire spécialement chargé de la partie Irlandaise de la population, vient d'être transporté malade à Beauport.

M. Ch. Tardif, prêtre, est nommé desservant à Charlesbourg en place de M. Roy, décédé.

Mercredi, Mgr. de Sidyme a confirmé à la Pointe-Lévi 480 enfans; Sa Grandeur devait retourner le lendemain pour administrer encore le même sacrement dans la même paroisse.

MEXIQUE.

Les derniers journaux qui nous sont venus des Etats-Unis ne nous apprennent rien de nouveau du théâtre de la guerre. Ce sont tous des détails purement locaux et qui ne peuvent pas intéresser des lecteurs Canadiens.

L'AVENIR ne nous est pas parvenu depuis le deux du courant; c'est un avis pour les directeurs.



Nous avons dit dans l'article sur les dépenses du Canada que les £67000 pour les travaux sur les Outaouais sont en faveur du Haut-Canada. Peut-être serait-il plus correct de regarder cette dépense comme faite pour l'intérêt général. Dans tous les cas ce ne serait que £33500 à soustraire des £24000 du Haut-Canada.

Le Gouverneur sir George Simpson est arrivé à la Chine vendredi matin, venant de la Rivière-Rouge.

10 h. A. M. M. le Grand Vicaire Hudon est dangereusement malade.

DECES.

Au manoir de la dignité des Eboulements, chez son frère l'Honorable de Sales Laterrière, le 28 de juillet, à 4 heures du matin, Dame Marie-Élisabeth-Dorothee de Salles Laterrière, veuve de François Lehoullier, écuyer, à l'âge de soixante et sept ans. Cette respectable Dame à peine relevée d'une maladie des plus graves soufferte pendant plusieurs mois, a surcombé par que subitement à une attaque de choléra foudroyante pendant l'absence de son frère en Parlement, qui n'est arrivé auprès d'elle que pour recevoir ses derniers soupirs au milieu d'une famille désolée. Cette Dame vénérée dont la vie n'a été qu'un exemple de toutes les vertus pratiques, est une personne qui ne s'effacera pas de longtemps de la mémoire de ceux qui ont eu l'avantage de la connaître et d'apprécier ses qualités.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT. EXTRAIT

1er. avril 1847.	
BALANCE due ce jour aux Dépositants, tel que montré par état.	£29350 3
31 juillet.	
Montant déposé du 1er. avril à ce jour.	£41477 18 6
Montant retiré	21410 13 6
	20067 5 0
BALANCE due ce jour aux déposants.	£49417 8 9
Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Crisier,	

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, no. 46, Grande rue St. Jacques, 31 juillet, 1847.

AVIS: UN INSTITUTEUR serait prêt à prendre une situation. S'adresser à l'Evêché de Montréal.—9 juillet.

Le Soussigné NE FAIT PAS COLPORTER des Ornaments dans les campagnes.

ORNEMENTS D'ÉGLISES. VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL. CHEZ MM. CHAPELLEAU & LAMOTHE, AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciemens bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour.

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets où les progrès de la Dorure et de l'Argenture surtout en Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS fraîche et

TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUTE FAITES.

—AUSSI— CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs.

“ DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochées tout en or.

“ (couleurs assorties) “ en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES

EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants.

“ Damas brochés en or et couleurs.

“ (assorties de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES. N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garniture complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOLES ET VOILES DE BÉNEDICTION.

Les Etoles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.

Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet

d'Osseoirs Ciboires

Encensoirs Birettes etc.

N. B. MM. les Curés qui désiraient faire venir des objets d'importation (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur et les adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts, qui seront faits le et après le premier Janvier courant.

Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jendis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président le vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHNS COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, No. 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hotel.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

La poste pour passer les lignes des Etats-Unis coûte 8 schelins 8 deniers pour l'année

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		74d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque inscription subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

JOS. RIVET & J. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.